



## Exhibitionniste

-----  
Par Benjamin69007

Bonjour , je fait ce post pour avoir des avis sur un acte d'exhibitionnisme qu'a subit ma copine et pour savoir si financièrement cela vaut le coup de prendre un avocat

En janvier dernier, ma copine se rendait à son travail et lorsqu'elle est sortit une personne s'est arrêté devant sa place de parking sur un parking public, en lui disant qu'elle était jolie sauf que quand elle à regardé un peu plus bas il était nu et était en train de se masturber (champ de foire à bourg en bresse)(il avais juste un tee-shirts) .

De ce fait elle m'as téléphoné pour m'en informer elle ne réalisais pas encore , etais choqué et quand sa collègue l'a rejoint elle a m'est aller au commissariat déposé une plainte ce que son travail n'as pas trop apprécié car elle y est retourné l'après midi pour la confrontation. Après cela on est aller voir un médecin à l'hôpital le soir où il lui a prescrits 3 jours d'ITT . Elle était choqué,dégoûté et ne voulait plus se confronter aux autres par peur .Cela lui as rappelé un ancien passage de sa jeune vie (un acte sexuel non consenti) ce qui fait qu'elle était vraiment très mal et à dû être en arrêt pendant plus de 3mois . De ce fait on avais emmenagé en décembre mais comme elle était en apprentissage elle ne touchais vraiment pas beaucoup d'indemnités donc j'ai dû assumer les dépenses ne notre ménage tout seul pendant 5mois durant lesquels elle n'avait plus le goût de retourner au travail car elle étais choquée,perturbée et pas bien émotionnellement,notre relation à faillit se terminer et finalement on a dû rendre notre premier appartement car avec un seul salaire c'était vraiment tendu. Elle a vu un psy mais malgré tout aujourd'hui c'est encore très compliqué, elle avais des idées noires et je pense que ça ira mieux après le jugement qui est en décembre . Pendant que lui (réserviste de la gendarmerie j'ai oublier de préciser) continue sa petite vie tranquille pendant que nous nous sommes sans logement (chez nos parents) sans trésorerie et pas bien par rapport à la séparation de notre vie à deux. Je voudrais donc vous demander si il est légitimes qu'on prenne un avocat et si ,on pourrais se faire rembourser les frais d'avocat par la suite du jugement ainsi que d'éventuels dommages et intérêts qui certes ne feront pas oublier ce qu'il s'est passé mais combleront une partie de tout ce qu'on a perdu.

Merci de votre lecture

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Cet exhibitionniste sera jugé et la victime pourra se porter partie civile lorsque la date du procès sera fixée.

Avant de (grosses) dépenses d'avocat et aucune certitude d'être remboursée, elle peut faire appel à une association "france victime" qui la conseillera gratuitement.

D'autre part elle pourrait peut être bénéficier d'une aide juridictionnelle.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Un avocat est toujours conseillé dans ce genre d'affaires, que votre compagne vérifie si elle n'a pas de protection juridique.

Juridiquement, seule votre compagne est la victime. Elle peut demander des dommages et intérêts pour la réparation de son préjudice matériel (perte de salaire) et moral. En revanche vous, vous n'avez pas la possibilité de demander quoi que ce soit, vous n'êtes pas partie à la procédure.

-----  
Par Benjamin69007

Merci pour vos réponses claires , on a la date du jugement c'est le 2 décembre.Je vais lui transmettre ce que vous m'avez dit .

Excellente journée

-----  
Par Benjamin69007

Merci pour vos réponses claires , on a la date du jugement c'est le 2 décembre.Je vais lui transmettre ce que vous m'avez dit .

Excellente journée